

<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE</p>
--

Séance du Lundi 15 Juin 2020 à 14 heures 30

Cette séance s'est déroulée conformément aux dispositions de :

- **la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (articles 10 ; 11-2°-i); 11-8° ; 12 ; 19-X) ;**

- **l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;**

- **l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial (articles 1 à 4).**

COMPTE RENDU

En l'absence du Maire, Président, la Vice -Présidente dûment mandatée par délibération du conseil d'administration du 16 mai 2014 a la charge de présider la séance.

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président, ayant donné pouvoir,

Et celle de :

- Madame Conception PELIZZA, adjointe au Maire,
- Madame Virginie ANGEVIN, membre élu du conseil municipal,
- Madame Geneviève COINDOZ, représentant l'Union locale FO de Sète et du Bassin de Thau,
- Monsieur Jean Michel HAMET, représentant solidarité urgence sétoise,
- Madame Marion JEANNE, conseillère municipale
- Madame Colette RIZZOLO BRESSON, représentant l'UDAF,

- Madame Céline SENEGAS, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau, ayant donné pouvoir

La présence de 5 membres restants,
Pour un total de 7 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice -Présidente déclare la séance ouverte et, après approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration, débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame GIZARDIN, Vice-Présidente du CCAS, fait un point sur les demandes d'aides et de domiciliations en cours.

2/. Convention annuelle de délégation de gestion du fonds départemental d'aide aux jeunes du CCAS de Sète.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Prime exceptionnelle COVID-19.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Compte administratif et compte de gestion exercice 2019 du CCAS.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

5/. Compte administratif exercice 2019 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Compte de gestion exercice 2019 du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Décision modificative n°2 du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile- Exercice 2020.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Compte administratif exercice 2019 de la résidence autonomie Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Compte de gestion exercice 2019 de la résidence autonomie Lou Thonnaire.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

10/. Budget supplémentaire du budget du CCAS- Exercice 2020.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Conventions de partenariat pour la réalisation de chantiers jeunes d'insertion locale.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 15 heures 30.

Sète, 16 Juin 2020

La Vice-présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN